

Activités de protection des plantes d'automne au potager

Автор(и): д-р Елена Манчева, Виола АЕ – Сливен

Дата: 30.09.2019 Брой: 9/2019



En septembre, les conditions sont propices à la formation d'une abondante rosée, ce qui provoque des infections des tomates tardives par le mildiou et des carottes, de l'ail d'hiver et des oignons par l'oïdium. Il est temps de désinfecter les plants de légumes.

Les tomates tardives souffrent du mildiou par temps humide, et de l'oïdium par temps sec. Elles sont pulvérisées avec des produits approuvés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La lutte contre les teignes, les noctuelles et les chenilles de diverses espèces de piérides du chou avec des pyréthrinoïdes se poursuit.

Les carottes sont traitées à l'apparition des premières taches d'oïdium.

Les gousses d'ail d'hiver et les bulbes d'oignons pour la production de verdure sont trempés pendant 20 minutes avant la plantation dans une solution de travail à 0,2% de Topsin M 70 WG ou Top Plus 70 WP.

Le sol destiné à la culture des plants de légumes est désinfecté avec le granulé Basamid 980 g/kg à raison de 4-5 g/m². Cinq jours avant son application, le sol est soigneusement humidifié. Le produit est répandu uniformément sur la surface du sol à l'aide de gants en caoutchouc, puis immédiatement incorporé au sol par mélange et recouvert de polyéthylène. Après 4-5 jours, la couverture est retirée, le sol est laissé à découvert pendant 2-3 jours puis bêché. Après 20-25 jours, il est rassemblé en tas et laissé à mûrir pendant les mois d'hiver.

Pour les plants de tabac, la dose est de 10-20 g/m² – 10-15 jours avant le semis, avec incorporation, puis recouvrement avec du polyéthylène.

Conformément à la Loi sur la Protection des Végétaux, les agriculteurs sont tenus d'utiliser uniquement des produits phytopharmaceutiques autorisés pour la culture et le ravageur concernés, et à la dose correspondante.

Les produits phytopharmaceutiques autorisés à la mise sur le marché sont publiés sur le site web de l'AFSCA à l'adresse électronique : <http://www.babh.government.bg/> ou dans la « Liste des produits phytopharmaceutiques autorisés à la mise sur le marché et à l'utilisation » 2019.

Les produits phytopharmaceutiques doivent être achetés uniquement auprès de sociétés commerciales détenant une autorisation !

Attention ! Lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, toutes les exigences en matière de sécurité au travail, de protection des colonies d'abeilles contre l'empoisonnement et de protection de l'environnement contre la pollution doivent être respectées !